



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 192-18 C

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au contrat de concession de service public pour l'exploitation du parc évènementiel du Phare avec le groupement SavoieExpo/S-Pass, modifiant l'annexe 7 relative au compte d'exploitation prévisionnel*

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -

Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge -

Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemeret

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 4

Emmanuelle Andrevon - Philippe Bard - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 192-18 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au contrat de concession de service public pour l'exploitation du parc évènementiel du Phare avec le groupement SavoieExpo/S-Pass, modifiant l'annexe 7 relative au compte d'exploitation prévisionnel**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs,

rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2016, le Conseil communautaire a approuvé le principe de passation d'une concession de service public comme mode de gestion du parc évènementiel du Phare constitué du parc des expositions et du Phare.

Par délibération en date du 13 juillet 2017, le Conseil communautaire a approuvé le choix du groupement SavoieExpo (mandataire)/S-Pass comme concessionnaire pour la modernisation, le financement, la promotion et l'exploitation du parc évènementiel du Phare, pour une durée de 25 ans à compter du 19 janvier 2018.

Un compte d'exploitation prévisionnel consolidé (CEP) et un compte d'exploitation prévisionnel par équipement, établis pour la durée du contrat, figurent en annexe 7 du contrat de concession; et fixent pour chaque année les charges et les produits d'exploitation, parmi lesquels le versement par l'agglomération d'une contribution forfaitaire d'exploitation.

Au cours de l'exécution de cette première année de contrat, les clauses assurantielles de couverture de dommage aux biens portant sur le bâtiment du Phare, payées par SavoieExpo, majorent la charge d'exploitation de 5 000 € chaque année, soit 125 000 € pour la durée du contrat, modifiant les conditions économiques d'exécution du contrat.

Il est donc proposé de compenser cette charge supplémentaire en majorant de 5 000 € de manière linéaire sur 25 ans le montant annuel de la contribution forfaitaire d'exploitation fixé conformément au compte prévisionnel d'exploitation figurant en annexe 7 du contrat et ayant valeur contractuelle.

Le coût annuel moyen de la contribution forfaitaire d'exploitation consolidée sera porté ainsi à 890 820 € net de taxe au lieu de 885 820 €.

L'avenant 1 modifie ainsi l'annexe 7 relative au compte d'exploitation prévisionnel consolidé et au compte d'exploitation prévisionnel relatif au parc des expositions, section « Produits », sous-section « Autres produits », rubrique « Compensation pour contraintes de service public ».

Par ailleurs il a été constaté une erreur de report de somme à la section « Produits », figurant dans le compte d'exploitation prévisionnel consolidé remis par le candidat devenu concessionnaire, mais n'ayant pas d'impact sur les comptes d'exploitation prévisionnels de chacun des membres du groupement qui sont respectivement exacts. Cela n'impacte donc pas l'économie du marché, notamment le montant de la contribution forfaitaire d'exploitation. Cette erreur est ainsi corrigée par la voie de cet avenant figurant en annexe.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu les articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 272-17 C du 13 juillet 2017, attribuant au groupement SavoieExpo/S-Pass, le contrat de concession pour la modernisation, d'exploitation, le financement, la promotion et l'exploitation du parc évènementiel du Phare,

Vu l'avis de la commission équipements collectifs du 23 novembre 2018,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 modifiant l'annexe 7 relative aux comptes d'exploitation prévisionnels (CEP) du contrat de concession pour la modernisation, l'exploitation, le financement, la promotion et l'exploitation du parc évènementiel du Phare, pour ce qui relève du CEP consolidé et du CEP parc des expositions, section « Autres produits », rubrique « Compensation pour contrainte de service publique » et rubrique « Partenariats/redevance prestataires »,

Article 2 : **précise** que l'avenant n° 1 prend effet dès l'année 1 du contrat, soit l'année 2018,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 1,

Article 4 : **précise** que la somme de 5 000 € sera inscrite pour 2018 en dépenses dans le cadre de la décision modificative n° 2.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 192-18 C

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 1 au contrat de concession de service public pour l'exploitation du parc évènementiel du Phare avec le groupement SavoieExpo/S-Pass, modifiant l'annexe 7 relative au compte d'exploitation prévisionnel

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 2 - Délégation de service public 1 - Délibérations 4 - Avenant

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe : Avenant 1 concession SP parc évènementiel;Compte exploitation CEP consolidé;Compte d'exploitation CEP parc des expositions;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21608H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21608H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019